

**Direction de l'Offre de Soins
Département Performance des Soins Hospitaliers**

CRB 3 – PSH

**Fiche action n° 3-13 :
Coopérations Hospitalières**

Intitulé du projet	Financement FIR 2015	FIR 2016
	(pour rappel)	
Soutien à la mise en place des GHT	860 432 €	793 254 €
<i>dont projet médical partagé</i>	519 802 €	229 820 €
<i>dont Coopération entre étés (CHT, GHT...) en biologie hospitalière</i>	340 630 €	540 420 €
<i>Dont mission d'appui sur positionnement CH Val de Saône pour constitution GHT</i>	0 €	23 014 €
Appui à la performance des établissements de santé	511 934 €	466 600 €
<i>dont Fiabilisation et certification des comptes</i>	46 600 €	46 600 €
<i>dont Expérimentation Parcours ambulatoire</i>	182 000 €	150 000 €
<i>dont autres actions visant à la performance des établissements de santé</i>	283 334 €	270 000 €
Soutien aux établissements de santé	5 984 167 €	1 314 167 €
<i>dont missions d'audit et d'accompagnement</i>	88 500 €	203 500 €
<i>dont autres aides financières</i>	5 895 667 €	1 110 667 €
Achats hospitaliers	330 000 €	153 114 €
TOTAL FICHE ACTION 3-13	7 686 533 €	2 727 135 €

Objectifs et indicateurs

Soutien à la mise en place des GHT

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a consacré en son article 107 la création des groupements hospitaliers de territoire, auquel chaque établissement public de santé est tenu d'adhérer. L'objet des GHT est de mettre en œuvre une stratégie de prise en charge commune et graduée du patient, et la rationalisation des modes de gestion par une mise en commun de certaines fonctions.

Le socle des GHT est le projet médical partagé (PMP) qui doit être élaboré par les établissements en vue de garantir une offre de proximité ainsi que l'accès aux soins de recours et de référence, en organisant des filières de soins complètes au sein du territoire concerné.

Soutien aux établissements de santé (dont aide à l'équilibre financier)

Les actions du CRB portent en majeure partie sur l'amélioration de la performance médico-économique des établissements de santé, dans le cadre d'un contrat de performance, d'un contrat de retour à l'équilibre financier ou d'une action ponctuelle.

Achats hospitaliers

Le déploiement du programme PHARE sur la nouvelle grande région Bourgogne – Franche-Comté doit être poursuivi, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du plan triennal, qui est un des projets prioritaires de l'ARS BFC.

Les enjeux de l'année 2016 sont doubles sur cette thématique afin d'atteindre les objectifs fixés par le niveau national :

- poursuivre la professionnalisation des acheteurs hospitaliers en déployant la méthode du Plan d'Actions Achat dans la totalité des établissements de santé de l'inter région, dans le but d'atteindre une performance de gains de 3% de l'assiette de dépense de chaque établissement à horizon 2017 ;
- développer les groupements de commandes interrégionaux pour permettre aux établissements de capter de nouveaux gains.